

Motion

No : 848

Dispositif d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants

Les études réalisées dans le domaine démontrent que la survie d'un enfant peut dépendre de la rapidité et de l'importance des moyens mobilisés pour le localiser.

Un dispositif d'alerte destiné à recueillir auprès de la population, tout élément d'information, peut favoriser sa découverte. Notamment par une alerte massive et immédiate via les chaînes de radio et de télévision.

Ainsi, grâce au message d'alerte, toute personne qui possèdera une information permettant de retrouver l'enfant, ou qui sera en train d'observer l'enfant, le suspect ou son véhicule, pourra immédiatement en informer les autorités.

Aussi, nous demandons au Gouvernement qu'il propose à la Conférence inter-cantonale des chefs de département de mettre en place, dans les meilleurs délais, un dispositif « Alerte enlèvement d'enfants » sur tout le territoire suisse.

Delémont, le 26 septembre 2007

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux